



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



Paris, le 30 Mars 2012

SECTION des SATELLITES

Souffrance au travail et "GRAND DIALOGUE"

Non ! Nous ne partageons pas avec Mr Jean Paul Bailly dans une lettre envoyée à tous les postiers « *la nécessité de poursuivre la dynamique d'adaptation de la Poste au service de ses clients* ». Nous n'avons cessé à la CGT de dénoncer l'abandon du service public par la Poste, sa recherche de profits au détriment des conditions de vie et de travail des postiers, des conditions de services aux usagers.

Ce n'est pas la création d'un poste de « *médiatrice* », ni un « *Grand Dialogue* », ni même le report de l'actionnariat salarial (*quel rapport avec la souffrance au travail ???*) qui résoudront les problèmes auxquels le personnel est confronté depuis trop longtemps.

Les causes de la souffrance au travail, La CGT les a identifiées et les a dénoncées avec force depuis trop longtemps à longueur de CHSCT, de CTP, de CDSP, audience de préavis de grève, bilatérales etc... Les rapports de la Médecine du Travail l'attestent également (*voir encadré*) et font le même diagnostic: intensification du travail, suppressions d'emplois, mobilités contraintes, absence de formation, de reconnaissance, management par l'intimidation, la menace, tout cela contribue au mal être croissant des agents de la Poste, est générateur de souffrance au travail, allant parfois jusqu'au suicide de collègues.

L'heure n'est donc pas à un « *Grand Dialogue* », mais à des mesures concrètes telles que l'arrêt des réorganisations, la réponse aux revendications des postiers en matières de salaires, de rémunérations, de créations d'emplois, d'amélioration des conditions de travail, l'arrêt des pressions de toutes natures et des mobilités forcées, des formations répondant aux besoins des postiers, une organisation du travail qui respecte la vie privée des collègues.

Tracts récents de la CGT à ce sujet: le 10 juin 2010, le 26 juillet 2010, le 12 août 2010.

Lettre ouverte aux directeurs de l'Enseigne Paris nord et Paris sud le 1er février 2011.

Dans les médias, le reportage « *La Poste, mort d'un service public ?* » diffusé le 10 janvier 2011 sur canal +.

Publication dans la presse de la lettre du syndicat professionnel des médecins de prévention en mai 2010, dont voici un extrait.

« *Nous avons loyalement alerté nos directions et notre filière de cette situation alarmante et sommes déçus par le peu de considération apportée, voire plus grave, par le déni manifeste. Il faut pourtant engager des actions concrètes pour enrayer ce qui pourrait vite devenir un processus morbide, connu aujourd'hui par d'autres entreprises*».

Monsieur Bailly vous saviez donc...

Cette politique de recherche incessante de profits conduit à la déshumanisation des rapports au sein de l'entreprise. Nous ne sommes plus des guichetiers, mais une variable d'ajustement. Nous ne sommes plus des êtres humains, mais des chiffres dans une synthèse de dimensionnement. Nous représentons aux yeux de nos dirigeants un coût qu'il faut diminuer.

Cette déshumanisation peut amener à des situations telles que celle vécue par l'une de nos collègues, guichetière à Paris.

Elle est mise à pied à titre conservatoire en décembre 2011. Son « *crime* » ? Avoir fait des opérations sur le compte de son mari avec son accord. Faute vénielle, nécessitant tout au plus un simple rappel à la réglementation. La Poste et le client n'ayant subi aucun préjudice financier.

Lors de son entretien préalable en janvier 2012, la collègue a fourni toutes les explications qui auraient dû conduire à la levée de sa mise à pied. Pourtant son conseil de discipline s'est tenu en mars, soit plus de 3 mois après le début de la procédure, sans qu'elle n'ait pu y assister et pour cause !

Ce retrait de service prolongé et injustifié a en effet été très mal vécu par la collègue, au point que celle-ci a été admise aux urgences psychiatriques pour dépression...

Qu'importe pour La Poste les dégâts causés, la sanction est tombée, deux mois de mise à pied ! Que cherche à démontrer La Poste par cette intransigeance malgré ses conséquences ?

C'est injuste, quand et comment sortira-t-elle de cette épreuve ?

Construisons ensemble le Syndicat du 3^{ème} Millénaire

Bulletin d'Adhésion

Je sousigné(e), déclare adhérer à la **Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT**
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Mme Mlle Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____ Téléphone : _____

N° de Sécurité Sociale : _____

Entreprise : _____

Site et ville : _____

Classifications (1) : Employé, Technicien, AM, Cadres, _____ Grade : _____

Fonction / Métier : _____ Indice ou coefficient : _____ Salaire net : _____

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : jour mois année

Temps Complet Temps Partiel

Signature : _____

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI NON
(1) Rayer les mentions inutiles

Codifications
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Départemental : _____

Section : _____

Activités Postales

Activités Télécom

Catégories

Cadres

Retraités

Pré-retraités

Fonctionnaire

CDI

Autres : _____

Activités

Commerciale

Gestion

Technique

Acheminement

Distribution

Colis

Guichet

Service Financier

Informatique

Centre d'Appel

Cotisation Mensuelle 1 %

